

<http://ugtg.org/spip.php?article2033>



Pouki biten RICE QUICK liquidé

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -



Date de mise en lignemardi 1er octobre 2013

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le 26 Septembre 2013, le Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre a prononcé la liquidation des restaurants RICE QUICK Jarry et Abymes. Ce sont près de 43 salariés qui rejoignent les rangs des 70000 chômeurs de Guadeloupe.

RICE QUICK, restaurant dont le slogan « Jan nou ka manjé » était un concept typiquement guadeloupéen otila les saveurs des épices de la caraïbe se côtoyaient parfaitement avec nos cuisines traditionnelles.

Mais pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Le premier RICE QUICK (société CARIBE FAST FOOD) a été créé à Jarry en 2007 par Thierry CORBIN en s'attachant les services d'un Chef-Cuisinier Roland COQUIN pour son savoir-faire. Ce dernier est à l'origine des nombreuses recettes que RICE QUICK produisait. Grâce aux « zanmi » de CORBIN, RICE QUICK a pu bénéficier de nombreuses subventions régionales ; interviewé en 2007 par Carib Créole News il disait « *nous sommes aidés à 63% par des aides européennes* », il a été récompensé pour le 1er prix du Conseil Régional en 2009.

Fort de ce succès et de cette entreprise fleurissante jusque-là, CORBIN décide en 2010 de s'agrandir et de créer cette fois-ci en s'associant avec Roland COQUIN un autre RICE QUICK Abymes qui produira tous les menus pour les distribuer à RICE QUICK Jarry et aux futurs RICE QUICK mobile qui s'implanteront sur toute la Guadeloupe. Ce nouveau restaurant RICE QUICK connu sous la dénomination RIPRO reçoit onlo é an pakèt subventions (région et FEDER) et a bénéficié du dispositif d'accompagnement de POLE EMPLOI pour la formation et le recrutement d'une vingtaine de chômeurs. RICE QUICK Abymes ouvre ses portes en 2011.

Elle dispose d'un espace plus grand et devait, en principe, avant l'ouverture s'associer avec une autre entreprise pour commercialiser des glaces de chez nous. Mais CORBIN, kouyonè en a décidé autrement. Il a engagé d'énormes dépenses noncomprises dans le business-plan afin d'ouvrir un snack-pâtisserie-glace le « JADE MOUNTAIN » qui n'a jamais généré de recettes en raison des mauvaises décisions de CORBIN. Dépenses encore : équiper une salle de sport avec appareils de sport Hi-tech jamais servis, encore l'une des idées farfelues du magicien fou « manger sur place et faire du sport sur place » ou pensait-il que les salariés après une dure journée de travail iraient faire du sport, des « plantes rouges importées spécialement de France » pour l'ouverture et qui ont disparues sous le chapeau du magicien et ce malgré les désaccords de son associé i ka fè a tèt'ay. Ces décisions irréfléchies, sans perspectives ont bien évidemment engouffré dès le départ le fond de roulement de la société nouvellement créée. Sé CORBIN ki mèt, sé CORBIN ka désidé sa ki bon ba sosyété la Comme il dit « J'ai la culture d'entreprise ».

Nouvelle idée de CORBIN, créé une autre société KARUREST à l'intérieur de la société RIPRO et ne doit sa survie qu'à la Société RIPRO car ne produisant rien, elle met une dizaine de ses salariés au service de RIPRO pour la vente.

Et bien d'autres sociétés créées auparavant ayant toute la même activité la restauration et les mêmes produits : CARIBE EVENT, CARIB FOODING pour mariages et consorts. Toutes ont un point commun Thierry CORBIN Gérant. Toutes ces entités sont fournies par RIPRO et produit par RIPRO. Men RIPRO pa gannyé ayen adan sa !!!

Tout ce mode de gestion d'entreprise, on ne sait où, par qui, et comment CORBIN en a tiré ses connaissances en matière de management et de gestion d'entreprise comme il sait si bien le dire « j'ai une gestion à l'américaine » En tous cas, il ne l'a certainement pas reçu de Warren BUFFETT, 4ème fortune mondiale en 2013 mais peut-être a-t-il étudié le parcours de Bernard MADOFF...

Si RICE QUICK en est arrivé là ce n'est pas la faute à pas de chance ou à la malédiction. C'est malheureusement la conséquence d'une série de mauvaise gestion, de mauvaises décisions, de décisions hâtives et irréfléchies, décisions tirées du chapeau d'un magicien fou qui n'a su se faire concurrence à lui-même entre toutes ses entités qui n'ont qu'un seul point commun c'est d'avoir pour Gérant Thierry CORBIN.

Novembre 2012, CORBIN s'accorde des vacances de luxe à Neuilly-sur-Seine panansitan, ses salariés CARIBE FAST FOOD, RIPRO et KARUREST n'ont pas encore reçu leur salaire d'octobre 2012, et les salariés de RIPRO ne voyant pas leur salaire viré se retournèrent vers le 2ème Associé de RIPRO Roland COQUIN qui met tout en oeuvre pour payer les salaires des sociétés RIPRO et KARUREST toupanan CORBIN té ka « claqué de l'argent ». Pauvre COQUIN dépassé par les événements i pa té konèt kay associé'ay, un mauvais gestionnaire connu sur la place par tout le gratin financier et entrepreneurial (banques, fournisseurs, ex-associés, propriétaires de locaux) pour n'avoir pas honoré ses dettes quand il gérait les restaurants : le Bec Fin, Le Domaine de Séverin kè'y koulé !!!

Puis à son retour de vacances, pris à la gorge par de nombreuses créances, il décide qu'il est temps d'en finir avec ces tracasseries, tous les créanciers lui réclamaient leurs dus. Faut qu'il sauve sa peau et son nom de famille papa péké kontan. CORBIN s'empresse alors « en catimini » sans que les salariés en soient informés de demander au Tribunal Mixte de Commerce une sauvegarde pour l'emploi pour les 3 sociétés CARIBE FAST FOOD, RIPRO KARUREST.

Le Tribunal Mixte de Commerce lui accorde une période de 3 mois d'observation et durant cette période CORBIN devra donner à l'Administrateur judiciaire des garanties sur des nouvelles mesures qu'il compte prendre pour restructurer ces entreprises, donner une nouvelle dynamique à ce concept et ainsi maintenir les emplois. Pendant toute la période d'observation reportée par trois fois, aucune mesure de restructuration mis en oeuvre. Les mesures du magicien fou CORBIN ne tenait que sur une ligne : ouvrir deux « corner » sorte de stands franchisés dans des supermarchés dans lesquels RICE QUICK aurait commercialisé ses produits. Sa pa janmen fèt, il n'a pas pu obtenir les subventions de la SAGIPAR, car il est très dépendant des subventions. Yo fémé robiné la asi'y. I pri !!!

CORBIN grand chef d'entreprise à la méthode de « gestion américaine » n'a jamais eu la décence d'en informer le Personnel. Ce n'est que lorsque les « vrais représentants » du Personnel se sont démenés pour obtenir en juillet 2013 les notes d'audience auprès de l'Administrateur que le Personnel a su réellement que les dettes des sociétés s'élevaient pour CARIBE FAST FOOD à 280 000 euros, RIPRO Rice Quick Abymes à 1,2 millions d'euros, KARUREST pour 190 000 euros. L'enseigne a cumulé à ce jour une dette totale de 2 millions d'euros.

Deux mois avant la liquidation, CORBIN faisait visiter les lieux à des potentiels associés mais lorsque nous lui avons fait remarqué que s'ils comptaient reprendre les sociétés qu'ils devraient aussi reprendre le passif et l'actif. Le magicien fou chanjé plan ay !!!

1 jour avant la liquidation, soit le 25 septembre 2013 au matin, CORBIN réunissait en « catimini » à RICE QUICK Jarry 3 salariés sur 43 pour les rassurer et leur annonça la liquidation avant même que le Tribunal Mixte de Commerce ait lui-même prononcé sa décision. Il connaissait déjà le verdict et s'est même vanté que « son avocat ne perd jamais une affaire de liquidation » « je connais tous les juges ». « Ce sont mes amis » On comprend mieux pourquoi maintenant !!! Mi foto ay !!!

Et bien évidemment, le 26 septembre 2013 le Tribunal Mixte de Commerce de Pointe-à-Pitre, prononça la liquidation des sociétés et le Tribunal décide d'accorder à RICE QUICK Abymes et Jarry un délai de 2 jours pour liquider soi-disant leur stock détwa poul, é 4 grèn diri, mi stok la.

Comme à son habitude, le magicien fou à qui le Tribunal Mixte de Commerce a laissé les pleins pouvoirs comptait bien en tirer profit...« je récupère mes affaires ». Face à la détermination et à la solidarité des travailleurs, i konpran i té ni pouvwa asi sa'y i enmé... Nou ka véyé'w....

Les salariés dont la plupart affiliés à l'UTHTRUGTG sont aujourd'hui dévastés par la perte de leur emploi. De leur avis, ce nouveau concept de restaurant a reçu d'énormes subventions et n'aurait jamais dû être liquidée, si une gestion rigoureuse et des mesures managériales avaient été correctement menées pour développer ce concept et permettre ainsi de sauvegarder les emplois.

Jusqu'à tard hier soir, les salariés s'étaient réunis pour la dernière fois. CORBIN s'est présenté à 18h00, irrespectueux i vinn « récupérer mes affaires ». Il faut dire que le boug est aussi préoccupé par tout autre chose en ce moment c'est de rebondir en rachetant sous un prête-nom les biens liquidés pour 1 euro symbolique pour son compte et comme il l'a dit au Juge « les jeunes pourront rebondir ». Il n'a toujours pas digéré que les jeunes se soient syndiqués, il les a menacé de ne pas trouver d'emploi ailleurs sous prétexte qu'il connaissait tout le monde. Voilà ce que c'est la gestion d'un patron délinquant qui voulait jouer au grand chef d'entreprise. **Pour lui, ce n'était qu'une partie de jeux de construction LEGO : on construit et on démolit.**

Non CORBIN ce n'est pas un jeu, c'est la construction d'une vie de famille. Des pères et des mères de famille se retrouvent sans travail dans un contexte économique difficile.

Comme à votre habitude puisque tout ce que vous faites reste impuni, vous saurez rebondir avec votre cercle d'amis !!!

Aux futurs salariés, associés, propriétaires et collaborateurs VÉYÉ POU ZOT PA PRI !

UTHTR-UGTG

Pointe à-Pitre, le 29 Septembre 2013